

**2008/8827 - Attribution de subventions de fonctionnement à 9 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et de la poésie, pour un montant global de 223 000 € - FIC – Approbation de 5 conventions** (Direction des Affaires Culturelles - Service Spectacles Vivants) (BMO du 04/02/2008, p. 0237)

Rapporteur : M. BEGHAIN Patrice

M. BEGHAIN Patrice, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement essentiellement à des compagnies de théâtre, et je voudrais répondre à mon tour à M. Brolquier qui posait, tout à l'heure, une question.

Les associations pour lesquelles des subventions vous sont proposées aujourd'hui, j'en ai fait le décompte précis avec l'Administration, sont des associations dans le domaine culturel qui ont des projets dans le courant du premier semestre. Il m'a semblé responsable de leur apporter une réponse, à partir de l'expertise évidemment de leur dossier qui est fait selon les mêmes critères chaque année depuis 2002, sans attendre un hypothétique conseil municipal à partir de l'expertise de leur dossier, qui est faite selon les mêmes critères chaque année depuis 2002, de leur apporter une réponse, sans attendre un hypothétique Conseil municipal de mai ou de juin, surtout dans une période où, vous le savez comme moi, il y a du tangage du côté du Ministère de la Culture et où les équipes artistiques comptent beaucoup sur les collectivités territoriales, et en tout cas beaucoup sur la Ville de Lyon, pour continuer à les soutenir. Il me semble que c'est une démarche de respect vis-à-vis des artistes et en tant qu'élu, c'est une démarche de responsabilité.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant d'intervenir sur le rapport, juste en quelques mots, je voudrais dire que j'ai bien écouté M. Nardone tout à l'heure et je dois dire que j'ai bien regretté son absence lors des derniers Conseils du 9<sup>e</sup> arrondissement, car il aurait pu animer un peu plus ce dernier Conseil du mandat, de même que nous avons regretté son absence lors des quelques dix derniers Conseils d'arrondissement qu'il aurait pu également animer de son éloquence.

Concernant le rapport sur lequel j'interviens maintenant, je voudrais à travers ce soutien aux compagnies artistiques de la Ville de Lyon, saluer le soutien de la Ville de Lyon aux compagnies et équipes artistiques, qui interviennent en particulier dans le domaine des arts vivants.

Ce soutien à cinq compagnies théâtrales, au Théâtre de l'Asphodèle, à la Compagnie des Zonzons, en particulier pour Moissons d'avril, témoigne je crois évidemment, de cette volonté qu'est celle de la Ville, d'encourager beaucoup de nos compagnies qui interviennent dans le champ culturel et du travail expérimental et en particulier la Compagnie la Hors De. En tant que Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, je voudrais saluer ce travail expérimental de la Compagnie qui travaille à la Duchère, à la fois parce qu'elle permet une participation des habitants du quartier à une démarche culturelle nouvelle, avec des créateurs qui viennent de

l'extérieur, mais aussi parce qu'elle participe fortement du rayonnement de la Duchère.

J'ai remarqué dans la Presse, que lorsqu'on parle de la Duchère, en dehors des pages locales de notre quotidien local, c'est bien sûr lorsque des grands investisseurs font le pari de la requalification et de la rénovation du quartier, mais c'est aussi lorsque la Compagnie La Hors De travaille dans le domaine artistique sur le quartier, que l'on parle de la Duchère en dehors des pages locales de notre quotidien local.

Mais, si La Hors De est soutenue, avec les autres compagnies, à travers cette délibération, c'est pour sa création de 2008 qui se situe dans le cadre de la candidature de Lyon au titre de Capitale Européenne de la Culture, en partenariat avec la Ville de Kosice, la Compagnie qui d'ailleurs, actuellement, est à Kosice, pour préparer la création qu'elle présentera là-bas fin avril, alors même que l'équipe qui défend la candidature de Kosice au titre de Capitale Européenne de la Culture également, était venue visiter le Musée Ephémère de la Duchère à la fin de l'année dernière et que la Compagnie La Hors De a témoigné l'été dernier, lors d'un grand colloque à Bratislava sur les friches urbaines de l'expérience de la Duchère.

Parallèlement, on peut aussi souligner le travail de Gilles Verneret qui accueille en septembre prochain des photographes slovaques pour le Septembre de la Photographie.

Je crois que tout cela témoigne –et de cela je voudrais rendre hommage à Patrice Béghain et à l'ensemble de son équipe- de la volonté de mobiliser l'ensemble des équipes artistiques lyonnaises, bien sûr institutions, festivals, mais aussi nombreuses compagnies d'art vivant, pour cette candidature.

Je crois que l'ensemble des projets donne corps au partenariat que Lyon et Kosice ont décidé de mener pour la candidature et cela témoigne de l'intelligence du partenariat qui est mis en place avec la deuxième ville de Slovaquie, qui devra certainement peser dans le choix du jury l'été prochain.

Lyon est la seule ville française sélectionnée à avoir tant avancé dans un partenariat avec une ville slovaque et je crois que ce travail, c'est aussi bien sûr plus largement une contribution à l'Europe de la Culture et au dialogue entre les peuples et cela aussi, évidemment, le jury, je pense, nous en saura gré. Je pourrais reprendre la fameuse phrase de Jean Monnet : « Si c'était à refaire, je recommencerais par la Culture. » Je crois que ce message, il a été entendu par les deux équipes : l'équipe de Lyon et l'équipe de Kosice, qui font participer l'ensemble des forces vives culturelles de leur ville respective, pour être sélectionnées l'été prochain. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)